

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de SAINT PIERRE DE BOEUF  
en date du 21 mars 2019**

**Convocation en date du 13 mars 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt et un mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Serge RAULT, Maire.

**Etaient présents :** Mr Serge RAULT, Mr Christian CHAMPELEY, Mr Pierre-Marie CHEVAL, Mme Isabelle DUMAZET; Mme Annick RAMBOT, Mme Véronique MOUSSY, Mr Daniel SAUVIGNET, Mr Eric PANDREAU, Mme Anne Marie DEFAY, Mme Joëlle CHABERT, , Mme Sonia DOS REIS, Mr Olivier BERAUD, Mme Nadine ROCHE, Mr Patrick HENRIOT, Mr Daniel BLANC

**Absents représentés :**

Mme Anne GAUTHERON donne pouvoir à Mme Sonia DOS REIS

**Absents excusés :** Mme Hélène CONDUCTIER

**Secrétaire de séance :** Mme Véronique MOUSSY

Après lecture du compte-rendu de la réunion en date du 12 mars 2019, celui-ci est adopté à l'unanimité.

**I – CONTRATS D'ASSURANCES : ATTRIBUTION DE MARCHÉ**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le lancement d'un marché à procédure adaptée pour une consultation des assurances le 12 février 2019.

Le rapport d'analyse du Cabinet ARIMA CONSULTANTS ASSOCIES établit que les offres économiquement les plus avantageuses sont :

LOTS	Formule Retenue	Assureur	Nouvelle Prime	Franchise
<b>Dommage aux biens et des risques annexes</b>	Formule de base	<b>MAIF</b>	11 320,74 €	1 000 € incendie, événements naturels 500 € autres événements 200 € vol des clés, bris de glace, contenu congélateur, vol en coffres, transport de fonds, tous risques informatique Franchise légale : catastrophes naturelles 8000 € tous risques sauf 3000 € effondrement
	<b>TOTAL :</b>		<b>11 320,74 €</b>	
<b>Responsabilité Civile risques annexes</b>	Formule Base	<b>SMACL</b>	1 266,09 €	€
	Protection Juridique PSE 1*		451,85 €	500 €
	Atteinte environnement PSE 2*		359,70 €	10 000 €
	<b>TOTAL :</b>		<b>2 077,64 €</b>	

<b>Flotte Auto</b>	Formule de base	<b>SMACL</b>	1 159,59 €	75 € cyclos 150 € véhicules légers 300 € véhicules lourds 300 € marchandises transportées
	<b>TOTAL :</b>		<b>1 159,59 €</b>	
<b>Protection Fonctionnelle</b>	Formule de base	<b>SMACL</b>	127,53 €	
	<b>TOTAL :</b>		<b>127,53 €</b>	

<b>TOTAL :</b>	<b>14 685,50 €</b>
----------------	--------------------

\* PSE : Prestation supplémentaire éventuelle

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'attribuer les lots de marchés d'assurance aux sociétés citées ci-dessus.

Le Conseil Municipal, unanime décide d'attribuer les lots de marchés d'assurance aux sociétés et aux conditions exposées dans le tableau ci-dessus.

## VI – AFFAIRES DIVERSES

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'impossibilité, notifiée par l'Etat, de réaliser un passage piéton le long du Batalon, dans le cadre du projet de suppression du passage à niveau par la SNCF.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.**

<b>Numéro de délibérations de la séance</b>	<b>Intitulé</b>
<b>N°21-03-2019-1</b>	Contrats d'assurances de la commune : autorisation du Maire à signer les marchés

**La secrétaire de Séance**  
**Mme Véronique MOUSSY**

**Le Maire**  
**Serge RAULT**

